

**DÉLIBÉRATION N° 1.00
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2023
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 FÉVRIER 2023
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, M. Hervé ANDEOL, Mme Valérie ARNAVON, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, M. Daniel BUONOMO, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, Mme Régina CAMPELLO, Mme Françoise CAPMAL, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Julien DECORTE, M. Alain DORLHIAC, M. Julien DUVOID, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, Mme Marielle FIGUET, Mme Cécile GILLET, M. Jacky GOUTIN, M. Norbert GRAVES, M. Jean-Michel GUALLAR, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Cyril MANIN, Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, Mme Sandrine MOURIER, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, M. Dorian PLUMEL, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Sandra CEYTE (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Yves COURBIS (pouvoir à Mme Valérie ARNAVON), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir à Mme Emeline MEHUKAJ), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Maryline ROISSAC (pouvoir à Mme Marielle FIGUET), Mme Demet YEDILI (pouvoir à M. Jacques ROCCI).

ABSENTS : Mme Josiane DUMAS.

Secrétaire de séance : M. Christophe ROISSAC.

**1.00 _ REMPLACEMENT D'UN MEMBRE À LA COMMISSION THÉMATIQUE INTERCOMMUNALE
« DÉMOCRATIE LOCALE ET LIEN ENTRE LES COMMUNES »**

Rapporteur : Mme Valérie ARNAVON, Vice-présidente

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXPÉDITION CONFORME
Fait à la Communauté d'Agglomération le 21 février 2023

Julien CORNILLET
Président

Christophe ROISSAC
Secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION N° 1.01
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2023
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 FÉVRIER 2023
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, M. Hervé ANDEOL, Mme Valérie ARNAVON, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, M. Daniel BUONOMO, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, Mme Régina CAMPELLO, Mme Françoise CAPMAL, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Julien DECORTE, M. Allain DORLHIAC, M. Julien DUVOID, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, Mme Marielle FIGUET, Mme Cécile GILLET, M. Jacky GOUTIN, M. Norbert GRAVES, M. Jean-Michel GUALLAR, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Cyril MANIN, Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, Mme Sandrine MOURIER, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, M. Dorian PLUMEL, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Sandra CEYTE (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Yves COURBIS (pouvoir à Mme Valérie ARNAVON), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir à Mme Emeline MEHUKAJ), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Maryline ROISSAC (pouvoir à Mme Marielle FIGUET), Mme Demet YEDILI (pouvoir à M. Jacques ROCCI).

ABSENTS : Mme Josiane DUMAS.

Secrétaire de séance : M. Christophe ROISSAC.

1.01 _ REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION AU COMITÉ SYNDICAL DU SCOT RHÔNE PROVENCE BARONNIES

Rapporteur : Monsieur Fermi CARRERA, Vice-président

Par délibérations n°1.29/2020 du 29 juillet 2020 et n°5.1/2020 du 25 novembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de 17 délégués au Comité syndical du syndicat mixte du SCoT Rhône Provence Baronnie, dont Madame Aurore DESRAYAUD.

Par courrier en date du 19 décembre 2022, Madame Aurore DESRAYAUD a adressé sa lettre de démission en tant que conseillère municipale et conseillère communautaire, laquelle la prive alors de son mandat de déléguée au SCoT Rhône Provence Baronnie.

Dans ces conditions, le Conseil communautaire doit donc procéder à la désignation d'un (1) nouveau représentant de Montélimar-Agglomération au Comité syndical du syndicat mixte fermé.

L'article L.5711-1 du Code général des collectivités (CGCT) constitué exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale et dit aussi « syndicat mixte fermé » ce qui est le cas du syndicat mixte du Scot de Rhône Provence Baronnies, est soumis aux dispositions des chapitres Ier et II du titre Ier du livre II de la Vème partie de ce même code.

S'agissant de nomination, l'article susvisé renvoie aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT qui prévoit le vote au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Toutefois, « (...) Par dérogation au premier alinéa du présent I, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.2122-7, L.5211-7 et L.5711-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies,

Vu les délibérations n°1.29/2020 et n°5.1 des Conseil communautaire du 29 juillet 2020 et 25 novembre 2020 portant désignation des représentants de Montélimar-Agglomération au sein du Comité syndical du ScoT Rhône Provence Baronnies,

Vu le courrier de démission de Madame Aurore DESRAYAUD en date du 19 décembre 2022, reçu le 19 décembre 2022 ;

DE NE PAS VOTER (à l'unanimité) au scrutin secret pour la désignation du délégué au Comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Rhône Provence Baronnies,

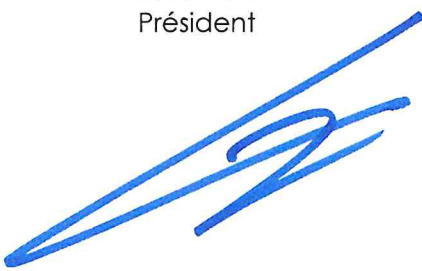
DE PROCÉDER à l'élection du délégué de la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération au Comité syndical du syndicat mixte du SCOT de Rhône Provence Baronnies au scrutin uninominal et à la majorité absolue.

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement

M. VANCO JOVEVSKI EST ÉLU
délégué de la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération
au Comité syndical du SCOT Rhône Provence Baronnies

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXPÉDITION CONFORME
Fait à la Communauté d'Agglomération le 21 février 2023

Julien CORNILLET
Président



Christophe ROISSAC
Secrétaire de séance



DÉLIBÉRATION N° 1.02
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FÉVRIER 2023
RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 10 FÉVRIER 2023
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTÉLIMAR
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JULIEN CORNILLET

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 18 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni au Palais des Congrès de Montélimar, sous la présidence de Monsieur Julien CORNILLET.

PRÉSENTS : M. Yannick ALBRAND, M. Bruno ALMORIC, M. Hervé ANDEOL, Mme Valérie ARNAVON, M. Karim BENSID-AHMED, M. Pascal BEYNET, M. Daniel BUONOMO, Mme Patricia BRUNEL-MAILLET, Mme Régina CAMPELLO, Mme Françoise CAPMAL, M. Fermin CARRERA, M. Jean-Bernard CHARPENEL, M. Laurent CHAUVEAU, M. Daniel COIRON, M. Julien DECORTE, M. Allain DORLHIAC, M. Julien DUVOID, M. Jean-Frédéric FABERT, Mme Christel FALCONE, Mme Marielle FIGUET, Mme Cécile GILLET, M. Jacky GOUTIN, M. Norbert GRAVES, M. Jean-Michel GUALLAR, M. Hervé ICARD, M. Vanco JOVEVSKI, M. Damien LAGIER, M. Laurent LANFRAY, M. Jean-Pierre LAVAL, M. Yves LEVEQUE, M. Philippe LHOTTELLIER, Mme Marie-Christine MAGNANON, Mme Sandrine MAGNETTE, M. Cyril MANIN, Mme Emeline MEHUKAJ, Mme Fabienne MENOVAR, Mme Florence MERLET, Mme Sandrine MOURIER, M. Karim OUMEDDOUR, M. Eric PHELIPPEAU, Mme Marie-Pierre PIALLAT, M. Dorian PLUMEL, Mme Françoise QUENARDEL, M. Jacques ROCCI, M. Christophe ROISSAC, Mme Ghislaine SAVIN, M. Michel THIVOLLE, Mme Sylvie VERCHERE, Mme Catherine VIALE, Mme Vanessa VIAU, M. Jean-Luc ZANON.

POUVOIRS : Mme Anne BELLE (pouvoir à M. Philippe LHOTTELLIER), Mme Sandra CEYTE (pouvoir à M. Julien DUVOID), M. Yves COURBIS (pouvoir à Mme Valérie ARNAVON), M. Chérif HEROUM (pouvoir à M. Cyril MANIN), Mme Danièle JALAT (pouvoir à Mme Emeline MEHUKAJ), Mme Chloé PALAYRET-CARILLION (pouvoir à Mme Marie-Christine MAGNANON), Mme Maryline ROISSAC (pouvoir à Mme Marielle FIGUET), Mme Demet YEDILI (pouvoir à M. Jacques ROCCI).

ABSENTS : Mme Josiane DUMAS.

Secrétaire de séance : M. Christophe ROISSAC.

1.02 _ ADHÉSION DE LA SAEML MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION HABITAT À DIVERS GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

Rapporteur : Mme Valérie ARNAVON, Vice-présidente

L'opérateur de logement social Montélimar-Agglomération Habitat souhaite pouvoir s'appuyer sur les services de maîtrise d'ouvrage/développement, d'appui à la commercialisation, d'appui à la relation et contact clients et de fonctions supports (systèmes d'informations, finance, gestion locative, gestion patrimoniale et technique) proposés par les Groupements d'Intérêt Économique (GIE) du groupe CDC Habitat.

Pour ce faire, la SAEML Montélimar Agglomération Habitat (SAEML MAH) envisage d'adhérer :

- Au GIE Expertise et Support
- Au GIE Auvergne-Rhône-Alpes
- Au GIE Systèmes d'Information et Numérique
- Au GIE Services clients

Le GIE Expertise et Support, créé en 2009 a vocation à faciliter l'activité de ses membres en leur fournissant des moyens permettant d'assurer en tout ou partie des fonctions relatives de ses adhérents, notamment dans les domaines de la comptabilité, financier et du contrôle de gestion, des ressources humaines, de la communication, des moyens généraux, du contrôle interne et de la conformité, du juridique, des grands projets et de l'innovation, des achats, de l'assistance générale à la gestion locative et à la gestion patrimoniale. Il compte aujourd'hui 12 adhérents : CDC Habitat ; CDC Habitat Social, Sainte Barbe, le GIE Centre Contact Client, la SEM de Rambouillet (SEMIR), la SEM de Saint Ouen (SEMISO), Brest Métropole habitat (BMH), le GIE CDC Habitat Outre-Mer, Ysalia Centre Loire Habitat, Ysalia Garonne Habitat, Vichy Habitat et la SAIEM de Construction de Draguignan.

Le GIE Auvergne-Rhône-Alpes créé en 2012 a vocation à faciliter l'activité de ses membres en leur fournissant les moyens d'assurer en tout ou partie des fonctions relatives au développement et maîtrise d'ouvrage. Le GIE Auvergne-Rhône-Alpes compte aujourd'hui 3 adhérents : CDC Habitat ; CDC Habitat Social et Vichy Habitat.

Le GIE Système d'Information et Numérique créé en 2006 a vocation à faciliter l'activité de ses membres en leur fournissant des moyens permettant d'assurer en tout ou partie des fonctions relatives au système d'informations de chacun d'eux. Il compte aujourd'hui 12 adhérents : CDC Habitat, CDC Habitat Social, Sainte Barbe, le GIE Centre Contact Client, le GIE Ventes, la SEM de Rambouillet (SEMIR), Brest Métropole Habitat (BMH), le GIE CDC Habitat Outre-Mer, Ysalia Centre Loire Habitat, Ysalia Garonne Habitat, Maisons & Cités et Vichy Habitat.

Le GIE Services clients créé en 2010 a vocation à faciliter l'activité de ses membres en leur fournissant des moyens permettant d'assurer en tout ou partie des fonctions relatives aux ventes de patrimoine de chacun d'eux. Il compte aujourd'hui 5 adhérents : CDC Habitat, CDC Habitat Social, Sainte Barbe, SEM de Rambouillet (SEMIR) et Brest Métropole habitat (BMH).

Montélimar-Agglomération Habitat envisage une adhésion aux GIE identifiés en qualité de membre des GIE avec détention d'une part sans valeur nominale.

Par ailleurs, il est rappelé que les prises de participation d'une société d'économie mixte à un groupement d'intérêt économique sont encadrées par le code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, l'accord de la collectivité est requis :

« A peine de nullité, toute prise de participation directe d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une autre société fait préalablement l'objet d'un accord exprès des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au conseil d'administration ou au conseil de surveillance en application du premier alinéa. Il en est de même pour la constitution d'un groupement d'intérêt économique par une société d'économie mixte locale, par une société qu'elle contrôle ou par un groupement d'intérêt économique dont elle détient une part du capital ou des droits de vote ».

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1524-5 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent,

Après en avoir délibéré,

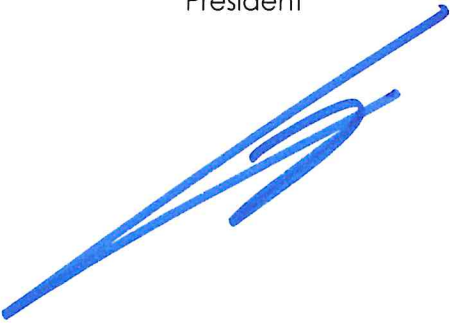
DE DONNER l'accord exprès de la collectivité pour l'adhésion de la SAEML Montélimar Agglomération Habitat au GIE Expertise et Support, GIE Savoigne Rhône Alpes, GIE Systèmes d'Informations et Numérique et GIE Services clients,

DE CHARGER Monsieur le Président ou son représentant de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Ne prennent pas part au vote : Fermin CARRERA, Sylvie VERCHERE, Norbert GRAVES, Bruno ALMORIC, Jean-Pierre LAVAL, Karim BENSID-AHMED, Julien CORNILLET (Représentants au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de Montélimar-Agglomération Habitat)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXPÉDITION CONFORME
Fait à la Communauté d'Agglomération le 21 février 2023

Julien CORNILLET
Président



Christophe ROISSAC
Secrétaire de séance

